



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture
de Cambrai

Bureau des
Réglementations

Pôle Médailles

Courriel : sp-medailles-cambrai@nord.gouv.fr

Cambrai, le 07 août 2019

Déposer vos demandes de médaille d'honneur en ligne,
en suivant les consignes suivantes.

Comment déposer une demande de médaille d'honneur régionale, départementale et communale en ligne ?

1) Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

2) Lien de la médaille demandée

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail « Démarches Simplifiées ». Pour déposer une demande en ligne, utiliser l'adresse internet ci-dessous. (Attention ! Pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille).

Pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale :

L'employeur (collectivité territoriale) dépose la demande.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'H.L.M. et les caisses de crédit municipal.

Adresse internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>